



SAINT-MYON

Code postal : 63460

Téléphone : 04 73 33 31 54

Portable : 06 99 14 89 17

e-mail : mairiestmyon@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 04 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le 04 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MUSELIER, Maire

Date de convocation : 28 mai 2026

Présents : Jean -Pierre MUSELIER, Martine LABBE, Jérôme MEYNET, Paul LASSET, Joël BARADUC, Evelyne BERTRAND, Pascal GANGAND, Aurore CHAMBON, Lisiane FERNANDES, Damien BONNEL,

ABSENTS ET POUVOIRS : Monsieur Olivier KNIPPING pouvoir à Monsieur Paul LASSET, Madame Aurélie BRUEL pouvoir à Monsieur Joël BARADUC, Madame Cindy LAROCHE pouvoir à Monsieur Jérôme MEYNET, Monsieur Timothy REAM pouvoir à Monsieur Pascal GANGAND, Madame Nadine FAURE pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MUSELIER

Secrétaire : Paul LASSET

Ajout à l'ordre du jour :

Prêt court terme 2026/2027

Accepté à l'unanimité

1) Approbation du PV de la séance du 23 avril 2026

Accepté à l'unanimité des présents

2) Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

Au courant de l'année, il y a des inscriptions, des radiations, d'administrés sur la liste électorale. Suite à la circulaire de la préfecture, la commune doit désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Monsieur Paul LASSET Titulaire
Monsieur Joël BARADUC Suppléant

Madame Maryse ORLIANGES Titulaire
Madame Azylis DERRIEN Suppléante

Madame Muriel CAILLE Titulaire
Monsieur Damien GENDRE Suppléant

Accepté à l'unanimité la liste ci-dessus

Délibération n°28/2026

3) Désignation d'un représentant à la CLECT

La communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge a des compétences obligatoires et facultatives, la Communauté de Communes occupe la compétence facultative pour la voirie.

A l'époque nous avons évalué à 22 000 € le coût de notre employé communal.

Nous avons transféré la compétence de la cantine à la Communauté de Communes, le montant est estimé à 6495 €.

Quand une commune désire changer le montant des charges, il faut que la CLECT se réunisse.

Monsieur Paul LASSET se porte candidat pour représenter la commune auprès de la CLECT.

Accepté à l'unanimité la candidature de Monsieur Paul LASSET pour représenter la commune auprès de la CLECT.

Délibération n°29/2026

4) Désignation pour les commissions intercommunales.

a)

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal s'il y a des conseillers qui souhaiteraient intégrer des commissions intercommunales

Habitat / Urbanisme : Monsieur Jérôme MEYNET

Eau / Gemapi : pas de candidat

Finances : pas de candidat

b) CIID

Pas de candidat

c) Club climat et club mobilité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal concernant l'inscription au club climat et au club mobilité. L'ensemble du Conseil Municipal peut s'inscrire aux deux clubs. La prochaine réunion aura lieu le 22 juin à 19h00.

5) Dossier nouvelle salle

Monsieur le Maire est parti voir la future salle des fêtes de Jozerand dont le concept est pratiquement identique à la nôtre. Il propose de réunir la commission bâtiment pour gérer la nouvelle salle des fêtes de Saint-Myon.

6) Dossier bien sans maître :

Annulé car Monsieur CHARLIER a abandonné son projet.

7) Prêt court terme 1 an :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n°16/2026 autorisant à souscrire à un prêt court terme ne suffit pas, le crédit Agricole Centre France, nous demande une nouvelle délibération pour le crédit court terme 2026/2027.

Accepté à l'unanimité des présents

Délibération n°30/2026

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, s'il y avait des personnes intéressées à rejoindre la commission communication.
Madame Martine LABBE s'est proposée candidate.

Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal jeudi 23 juillet à 18h30

- Jeudi 11 juin 2026 la commission communication se réunira à 18h00 pour terminer les échos de Saint-Myon.

La séance est levée par Monsieur le Maire

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Paul LASSET Secrétaire de Séance
-----------------------------------	-------------------------------------